

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
 - aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
 - aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
 - aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
 - aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
 - aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
 - aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
 - aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
 - aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.
- Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).**

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

Fait à : _____

Le : _____

SIGNATURE OBLIGATOIRE



POUR INFORMATION, AUCUNE VALIDATION NE SERA DELIVREE SUR PLACE LE JOUR MEME DU DEPOT DU DOSSIER

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
SAISON 2017/2018

NUMERO D'IDENTIFICATION

NOM, PRENOM ET ADRESSE

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

REFERENCES DU PERMIS DE CHASSER - DATE DE NAISSANCE
ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Numéro : _____

Délivré le : _____

Par : _____

Date de naissance : / /

Lieu de naissance : _____

Téléphone : |__| |__| |__| |__| |__|

Téléphone : |__| |__| |__| |__| |__|

Mail : _____

AUTORISATION DE CHASSER ACCORDEE PAR :
(pour mineur et majeur en tutelle)

Père / Mère / Tuteur (1) :

Juge des tutelles(1) :

Le : Signature :

(1) rayez les mentions inutiles et précisez nom et prénom du signataire de la présente autorisation

NATURE DE LA VALIDATION DEMANDEE : COCHEZ LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX POUR LA SAISON 2017/2018

CHOIX 1

DEPARTEMENTAL VAR
PETIT GIBIER

138.14 €

158.14 €

AVEC ASSURANCE RC

CHOIX 2

DEPARTEMENTAL VAR
PETIT ET GRAND GIBIER

198.14 €

218.14 €

AVEC ASSURANCE RC

CHOIX 3

NATIONAL
PETIT GIBIER

334.43 €

354.43 €

AVEC ASSURANCE RC

CHOIX 4

NATIONAL
PETIT ET GRAND GIBIER

406.43 €

426.43 €

AVEC ASSURANCE RC

COTISATION FEDERALE VAR : 80€, GRAND GIBIER VAR : 60€, COTISATION NATIONALE : 95€, GRAND GIBIER NATIONAL : 72€, REVUE FEDERALE (4 PAR AN)
REDEVANCE DEPARTEMENTALE : 44.14€, REDEVANCE NATIONALE : 225.43€, DROIT DE TIMBRE : 9€, FRAIS DE DOSSIER : 5€, GAN ASSURANCES RC CHASSE : 20€



Tout prélèvement de bécasse des bois en l'absence de carnet de prélèvement et de dispositif de marquage est interdit.
SI VOUS SOUHAITEZ UN CARNET DE PRELEVEMENT BECASSE, COCHEZ LA CASE SUIVANTE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle.

CHOIX 5

2 DEPARTEMENTS

Validation
départementale
VAR
+
Préciser le n°
du 2^{ème}
DEPARTEMENT

COTISATION FEDERALE VAR (PETIT GIBIER)	80.00 €
GRAND GIBIER VAR <i>Si vous chassez le grand gibier dans le Var, inscrivez 60 €</i>	+€
COTISATION FEDERALE 2EME DEPARTEMENT (PETIT GIBIER) <i>Obligatoire même si vous ne chassez que le grand gibier dans ce 2^{ème} département</i>	+€
GRAND GIBIER 2EME DEPARTEMENT	+€
REDEVANCES ET DROIT DE TIMBRE	+ 97.28 €
FRAIS DE DOSSIER	+ 5.00 €
TOTAL SANS ASSURANCE RC CHASSE€
GAN ASSURANCES - RC CHASSE	+ 20.00 €
TOTAL AVEC ASSURANCE RC CHASSE€

**A COMPLETER
UNIQUEMENT
SI VOUS
SOUSHAITEZ
VALIDER DEUX
DEPARTEMENTS**

Pour vous aider à compléter votre validation bi-départementale ci dessus, vous trouverez ci après le prix des timbres des départements des régions PACA-CORSE/OCCITANIE.

DEPARTEMENT	PETIT GIBIER	GRAND GIBIER	TIMBRE DEP. SANGLIER
04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE	77 €	45 €	
05 - HAUTES ALPES	82 €	17 €	
06 - ALPES MARITIMES	76 €	36 €	
13 - BOUCHES DU RHONE	72 €	38 €	
2A - CORSE DU SUD	70 €		
2B - HAUTE CORSE	67 €		
30 - GARD	77 €	80 €	
34 - HERAULT	78 €	-	28 €
48 - LOZERE	84 €	-	25 €
84 - VAUCLUSE	70 €	37 €	

Les prix des timbres de tous les départements sont consultables sur notre site internet : www.fdc83.com ou communicables sur simple appel téléphonique au 04.94.80.06.95 - serveur vocal : tapez 1.

Si vous rencontrez des problèmes pour remplir votre bon de commande, n'hésitez pas à nous contacter ou vous rapprocher de votre société de chasse.

Retournez votre bon de commande dûment complété et accompagné de votre règlement (chèque ou mandat cash) à l'ordre de « REGIE DES RECETTES FDC83 » soit à :

- ① VOTRE SOCIETE DE CHASSE si elle participe à la collecte des demandes de validation
- ② FDC 83 - GUICHET UNIQUE - 21 RUE DE TIELT - PLACE GEORGES CLEMENCEAU - 83170 BRIGNOLES

Pensez à valider votre titre annuel sur notre site internet www.fdc83.com
Commander et payer en un clic avec la formule classique

Simple Facile
Rapide
 Paiement 100 % sécurisé
24h24 7jours/7

Pour les validations temporaires 3 jours ou 9 jours, optez pour la e-validation.

Commandez, payez et imprimez vous-même votre validation directement chez vous sur papier blanc A4.

NOUS VOUS INFORMONS QU' AUCUNE VALIDATION NE SERA DELIVREE SUR PLACE LE JOUR MEME DU DEPOT DU DOSSIER.

Pour les retardataires, une permanence se tiendra au siège de la Fédération le samedi 9 septembre 2017 jusque 12h.